

Février

Chers Membres,

Beaucoup de mouvements en sens divers secouent notre secteur, mais nous continuons à garder le cap !

Intermarché fait couler beaucoup d'encre avec le rachat des magasins Mestdagh ... nous nous devons de positiver le discours syndical selon lequel les "méchants franchisés" exploitent de la main d'œuvre à bas prix, a contrario du modèle de la « grande entreprise » ... Il est important de rappeler que nos entreprises sont d'abord **des modèles de PME, souvent familiales, avec un ancrage local** et non-délocalisable, basés sur **la proximité** avec les clients et les salariés. Nous ne le dirons jamais assez : nous sommes avant tout des contributeurs à la croissance locale, des investisseurs locaux, et des recruteurs locaux. C'est un modèle qui fonctionne, qui défend un emploi stable et de qualité, et qui permet de sauver des emplois et d'éviter des fermetures de magasins. Oui la franchise est un modèle d'avenir ...

Les vols à l'étalage restent un véritable fléau pour notre activité et sont synonymes pour beaucoup d'entre nous, de frustration et de perte de revenus. Peu le savent, mais des amendes dites "immédiates" ont été introduites l'année dernière, permettant à la police d'infliger sur le champ aux contrevenants une amende pouvant aller jusqu'à **350 €** Tous les détails de la procédure à lire dans l'actu de cette newsletter. Ne baissez pas les bras et signalez davantage les vols perpétrés votre magasin !

Pourquoi les **Flexi-Jobs** connaissent-ils autant de succès en Flandre, et sont pratiquement inconnus en Wallonie ? cette formule peut s'avérer être très avantageuse en termes de coûts, et de fidélisation de vos collaborateurs qui souhaitent travailler plus : nous vous disons tout dans l'article qui y est consacré dans cette newsletter.

Enfin, je ne peux que vous sensibiliser à **l'importance de la formation de vos collaborateurs**, comme le prévoit la loi pour les entreprises > 10 travailleurs : <https://www.ucm.be/actualites/deal-pour-lemploi-du-nouveau-dans-le-droit-individuel-la-formation-de-vos-tra>. Les conscientiser sur la plus-value d'une formation vaut son pesant d'or : l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, ainsi que la motivation à rester dans votre entreprise. Je vous rappelle le ROI financier pour vous aussi qui peut aller jusque 600 €/jour d'intervention des Fonds Sociaux des Commissions Paritaires 201 & 202.01, quand vous choisissez une formation du **nouveau Catalogue 2023**. Sans oublier toutes les démarches administratives dont vous pouvez vous décharger : nous nous occupons de tout !

"Investir dans la formation c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci des résultats."

Philippe Bloch

Pascal Niclot
Président

